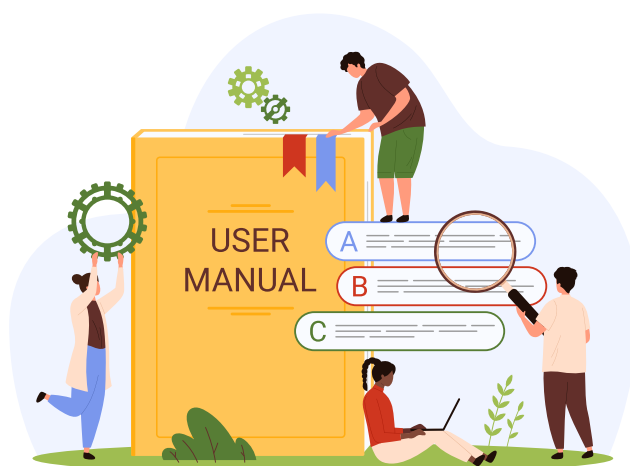


Fiche tuto à destination des référents d'équipe

Je suis référent et j'arrive en période de bilan : qu'est ce que je dois faire ?



1 Quels types d'évènements indésirables faut-il déclarer ?

- Vous pouvez déclarer à la fois les évènements porteurs de risques (EPR – évènements indésirables qui auraient pu porter préjudice au patient mais qui ont pu être évités par les soignants) mais aussi les évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS – évènements entraînant un déficit fonctionnel permanent pour le patient, la mise en jeu de son pronostic vital ou son décès)
- Ce dernier type d'évènements (EIGS) doit toutefois être obligatoirement déclaré auprès de l'ARS compétente
- La question essentielle à se poser est : **il y a-t-il des axes d'améliorations possibles ? Si oui, c'est bien un évènement que vous pourrez déclarer**





2

Comment déclarer les EIAS ?

Les pré requis :

Connectez vous à votre espace HAS en ligne

Lien du SIAM : <https://accreditation-des-medecins.fr/siam/login.xhtml>

Vos codes de connexion vous ont été envoyés soit par la HAS soit par l'ODPC-RIM

Nota : vos codes sont valables pour tous les membres de l'équipe (attention, il est préférable que seul un membre déclare en ligne pour tous)

Extrait de la base HAS

Connexion à l'application

The screenshot shows a login form with the following elements:

- Identifiant * (with a red asterisk) and Mot de passe * (with a red asterisk) labels.
- Input fields for 'Identification' and 'Mot de passe'.
- A button labeled 'Je me connecte pour remplir ma demande d'engagement'.
- Annotation 13: '13 – Rentrez votre identifiant (N°RPPS)' with an arrow pointing to the 'Identification' input field.
- Annotation 14: '14 – Rentrez votre mot de passe qui vous avez reçu par mail' with an arrow pointing to the 'Mot de passe' input field.

3

Quelles sont les étapes importantes à ne pas oublier lors de votre déclaration de bilan

a) Vérifier que vous avez bien déclaré le nombre d'EIAS attendu

Déclarer et analyser 1 EIAS/membre jusqu'à 6 membres ; 1 EIAS/membre-1 jusqu'à 10 membres ; 10 EIAS pour les équipes >10 membres.



b) Vous devez déclarer 2 activités par an et par médecin

Pour vous donner une idée des activités à réaliser, vous pouvez consulter le site internet ODPC-RIM: www.odpc-rim.fr

Nota 1: une même activité peut être déclarée pour plusieurs médecins

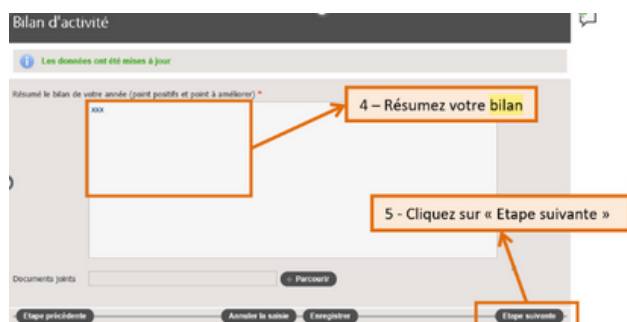
Nota 2: vous pouvez lister les activités réalisées dans un fichier excel

Les pièces jointes (vous pouvez les stocker dans les activités réalisées ainsi que dans le bloc « transmission du bilan »)

c) La recommandation annuelle à suivre: c'est déclaratif (« je déclare que tous les médecins de l'équipe ont réalisé XX »)

d) Le résumé: sans ce résumé, l'expert ne pourra vous valider votre bilan, alors soyez précis!

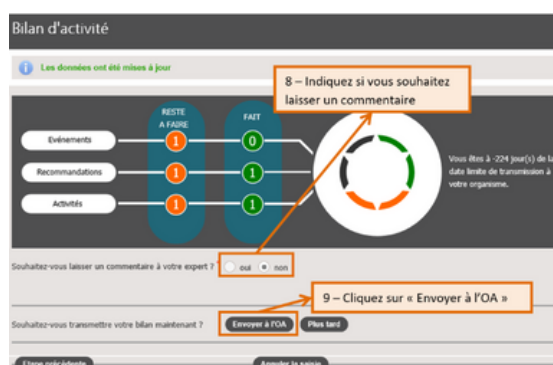
Extrait de la base HAS



e) Comment attester que chaque membre a bien pris connaissance du bilan? : Vous devez simplement le notifier dans votre résumé

f) Penser bien à cliquer sur « Soumettre le bilan »

Extrait de la base HAS



Nouveau site www.odpc-rim.fr



ACR-F@sfradiologie.org



ODPC-RIM

